

NOM PRENOM	
CLASSE	

DOSSIER DE CANDIDATURE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS - RENTRÉE 2023

COLLEGE VOLTAIRE - SORGUES

CONDITIONS D'ADMISSION

Réf : Circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002 (BO n°31 du 29/08/2002)
Circulaire n° 2007-020 du 18 janvier 2007 (BO n°4 du 25/01/2007)
Circulaire n° 2009-110 du 6 octobre 2009 (BO n°39 du 22/10/2009)

L'admission des élèves dans les classes à recrutement particulier est prononcée par la directrice académique sur proposition de la commission d'admission. Elle repose sur la motivation de l'élève, ses capacités scolaires et ses aptitudes dans le domaine artistique. Les candidats seront convoqués à un entretien préalable par la commission d'admission concernée.

*Les demandes de dérogation de secteur pour une affectation dans le collège défini devront parvenir aux services de la Direction académique de Vaucluse **avant le 10 mai 2023.***

Les dossiers dûment renseignés seront adressés directement par les familles au collège.

Lieu Unique de dépôt des dossiers : Secrétariat du collège Voltaire – Mme Marchetti

Date limite de dépôt du dossier : Mercredi 05 avril 2023 - 12h00.

Aucun dossier déposé en retard ne sera accepté et étudié.

ETAT-CIVIL :

Nom, prénom de l'élève :

Né(e) le :

Nom, prénom du représentant légal :

Adresse :

Tél. :

courriel :

SCOLARITÉ :

Ecole / Collège fréquenté(e) au cours de l'année scolaire 2022 - 2023 :

Classe :

Classe à horaires aménagés demandée en 2023 - 2024 :

À COMPLÉTER PAR LE DIRECTEUR D'ÉCOLE OU LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT**COMPETENCES A :**

Acquises

Non acquises

- S'impliquer dans un projet individuel ou collectif

- Etre persévérant dans toutes les activités

- Avoir un comportement responsable

- Utiliser ses connaissances pour réfléchir

- Formuler et justifier un point de vue

- Pratiquer les arts et avoir des repères

- Lire et pratiquer les différents langages

APPRÉCIATION : (notamment capacité à concilier les enseignements scolaires et artistiques)

Cachet du collège concerné(e) :

Nom et signature :

A COMPLETER PAR L'ÉLÈVE

MOTIVATION : (Exprimez les raisons de votre choix)

PARCOURS ARTISTIQUE SUIVI :

CERTIFICAT MÉDICAL (uniquement pour les élèves sollicitant la classe à horaires aménagés DANSE)

A compléter par le Médecin Scolaire ou le Médecin de famille.

Je soussigné (nom et qualité) :

certifie que l'élève :

est apte à la pratique de la danse.

A.....le..... Signature /cachet

A

le Signature des responsables légaux

AVIS DE LA COMMISSION D'ADMISSION

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Motifs :

DÉCISION DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE

ADMIS

REFUSÉ

La réussite aux tests d'admission n'induit pas une affectation automatique dans l'établissement support, notamment en cas de demande de dérogation de secteur. Elles restent de la compétence de la directrice académique au vu des places encore vacantes dans le collège souhaité.

Les décisions définitives d'affectation seront déterminées à la mi-juin 2023 (les notifications d'affectation seront adressées aux responsables légaux par l'établissement d'accueil).